

JL

LISTE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à 19h45, les membres du Conseil municipal, se sont réunis en mairie sous la présidence de Jérôme LETOURNEAU, Maire de Remouillé.

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 16

Date de convocation : Le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Frédéric DRONNEAU, Emilie GUILOIS, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Dorothée MORIN, Jean-Pierre THIBAUD, Christine ZAKAS
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

N° Délibération	Objet	Votants	Décision		
			Pour	Contre	Abstention
D20240516_01	Election du secrétaire de séance	16	16		
D20240516_02	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2024	16	16		
D20240516_03	Finances – Attribution subvention SVVC	16	16		
D20240516_04	Finances – Candidature à AMI Cœur de ville – cœur de bourg	16	16		
D20240516_05	Finances – Avenant au marché « aménagement de sécurité RD56 »	16	16		
D20240516_06	Finances - Convention archiviste	15	15		
D20240516_07	Finances – Achat bâtiment rue de la cure	15	15		
D20240516_08	Virement entre chapitre dans cadre fongibilité des crédits	16	16		
D20240516_09	Affaires RH – Accroissement saisonnier	16	16		

COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD, Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_01

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES COMMUNALES – AFFAIRES GENERALES</u>
	Election du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L. 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

M. Nicolas BOUCHER propose sa candidature comme secrétaire.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE la candidature de M. Nicolas BOUCHER comme secrétaire de séance.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024

Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD, Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_02

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES COMMUNALES – AFFAIRES GENERALES</u>
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2024.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_03

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>
	Attribution subvention à l'association SVVC

Rapporteur : Mme CONCY-LAIR

Créée en 2008, l'association SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson) a pour ambition de présenter tous les deux ans un spectacle vivant qui associe art et histoire. L'association SVVC a été initié par des membres de troupes locales de théâtre amateur, autour du projet original et unique : Jouer un spectacle vivant en direct, dans un lieu inédit de la vallée de Clisson.

Cette année, le spectacle « Roméo et le cycle des astres » sera joué sur la commune de Remouillé les :

- ✓ Vendredis 31 mai et 7 juin
- ✓ Samedis 1^{er} et 8 juin
- ✓ Dimanches 2 et 9 juin

Dans le cadre de sa politique culturelle et comme cela avait été fait en 2023 pour l'évènement ParadiseFest, la commune souhaite accompagner ce projet par un soutien financier à l'association SVVC à hauteur de 4 000 €.

Sur proposition de la commission culture,

JL

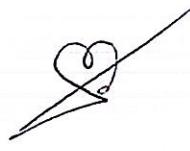
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson) pour les accompagner dans leur projet de spectacle sur la commune.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_04

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>
	<u>CANDIDATURE A AMI – CŒUR DE VILLE – CŒUR DE BOURG</u>

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires 2020-2026, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg/cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans.

La commune de Remouillé souhaite s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de son cœur de bourg pour donner de la complémentarité et de la perméabilité entre les 2 polarités (commerciale et historique) composant le centre-bourg.

La commune pourra ainsi définir les axes structurants du projet d'aménagement du bourg, le périmètre d'intervention, le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre, qui sera formalisé soit dans le cadre d'un plan guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation de celui-ci.

La candidature de la commune sera présentée au comité d'engagement.

A l'issue, un contrat-cadre pluriannuel sera signé entre le Conseil Départemental et la commune.

Les subventions départementales pourront porter sur le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide.

Chaque opération fera l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les opérations susceptibles d'être engagées dans ce cadre d'aménagement « Cœur de Bourg ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU



Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER

COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_05

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>
	AVENANT AU MARCHE « AMENAGEMENT DE SECURITE RD56 »

Monsieur le Maire rappelle que le marché de voirie pour les travaux 2023 a été attribué à la société Aubron Méchineau pour un montant de 29 850 € HT.

Il précise que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour

- La pose de balises pour un montant de 897,60 € HT.
- La réalisation d'un marquage en peinture routière pour un montant de 199,92 € HT.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché reprenant ces travaux supplémentaires et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant au marché de voirie « aménagement de sécurité RD56 » pour un montant de 1 097,52 € HT.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Boucher".

COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD, Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_06

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>
	<u>CONVENTION ARCHIVISTE</u>

Emilie GUILOIS, agent territorial employé au CDG 44, quitte la salle du conseil et ne participe pas au débat et au vote.

Selon le bilan de fin de mission de l'archiviste intervenue en 2022 au sein de la collectivité, une prochaine intervention d'une durée de 72 heures serait à envisager, décomposée comme suit :

- La réalisation des éliminations réglementaires avec la rédaction d'un bordereau visé par Monsieur le Directeur des Archives départementales
- Le classement de l'accroissement documentaire des services depuis la dernière intervention de l'archiviste en 2022.
- La cotation et le conditionnement de toutes les archives classées,
- Mise à jour de l'instrument de recherche des archives,
- Et si nécessaire intervention auprès des agents afin de les sensibiliser au préarchivage.

Selon les modalités listées dans la convention de maintenance avec le CDG 44 ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) des membres présents et représentés,

AUTORISE une mission de maintenance des archives physiques de Remouillé sur le 1^{er} semestre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG 44 qui fixe les modalités d'intervention de l'archiviste pour cette mission de maintenance des archives de la commune.

DIT que la mission sera d'une durée de travail de 72 heures à compter du 17 juin 2024 pour réaliser les tâches suivantes :

- La réalisation des éliminations réglementaires avec la rédaction d'un bordereau visé par Monsieur le Directeur des Archives départementales
- Le classement de l'accroissement documentaire des services depuis la dernière intervention de l'archiviste en 2022.
- La cotation et le conditionnement de toutes les archives classées,
- Mise à jour de l'instrument de recherche des archives,
- Et si nécessaire intervention auprès des agents afin de les sensibiliser au préarchivage.

DIT que le tarif horaire sera celui appliqué au 1^{er} janvier 2024 par le CDG 44 pour ce type de mission, soit 50 € par heure effective.

DIT que les crédits sont prévus au BP 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_07

<u>OBJET :</u>	
	ACQUISITION D'UN BATIMENT – RUE DE LA CURE A REMOUILLE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite au projet de déménagement de l'école St Pierre pour rassembler les deux écoles sur un même site, ce bien immobilier a été mis en vente par l'association Fondation La Providence, située rue cardinal Richard à Nantes, actuelle propriétaire de cette propriété.

Compte tenu de l'emplacement géographique stratégique (en plein bourg) de ce bâtiment et du manque de réserve foncière de la commune, il apparaît opportun que Remouillé se porte acquéreur de ce bien immobilier.

La vente de ce bien a été confiée à l'agence immobilière des Forges à Vallet pour un prix souhaité 343 500 € FAI.

Après négociation, Monsieur le Maire a proposé une offre de 312 000 € FAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) des membres présents et représentés,

DONNE son accord à l'acquisition par la commune de ce bien immobilier, en reconnaissant l'intérêt communal qu'il présente pour la somme de 312 000 € FAI et de tous frais en lien avec cette acquisition (notamment frais de notaire...).

CHARGE Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_08

OBJET :	<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>
INFORMATION SUR UN VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRE	

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a effectué un virement de crédits entre chapitre selon le tableau suivant :

Budget	Section	sens	Chapitre	Article	Montant
632 860,00 €	Fonctionnement	Dépense	011	6232	800,00 €
100,00 €	Fonctionnement	Dépense	67	673	800,00 €

Il précise que selon le CGCT, notamment l'article L5217-10-6 ainsi que la délibération du conseil municipal adoptant par anticipation le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023, il est autorisé dans le cadre de la M57 d'effectuer sous sa responsabilité des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est tenu, conformément à l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, de rendre compte de ces opérations à la prochaine séance du conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération du conseil municipal n°D20221117_11 en date du 17 novembre 2022 portant sur l'adoption par anticipation du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 et la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU la délibération du conseil municipal n° D20240314_08 en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le besoin d'ajuster le chapitre budgétaire 67 – Charges spécifiques du budget 2024 afin de régulariser un titre de recettes émis à tort sur un exercice précédent selon le tableau ci-dessus.

Entendu ces explications, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du virement entre chapitre dans cadre fongibilité des crédits comme indiqué ci-dessus.

PREND ACTE de la décision du maire d'avoir procéder aux mouvements de crédits tels que présentés.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	17
Nombre de Conseillers présents :	14
Nombre de Votants :	16

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2024

Présents	Jérôme LETOURNEAU, André CONFOLANT, Sandrine TEISSÈDRE, Véronique COJEAN, Myriam GERMAIN, Nicolas BOUCHER, Simon DELHOMMEAU, Emilie GUILOIS, Frédéric DRONNEAU, Ophélie CONCY-LAIR, Louis-Marie MUEL, Virginie MARGUET, Jean-Pierre THIBAUD. Christine ZAKAS.
Absents et excusés	Rodolphe DUBOIS, absent excusé, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN, absente excusée, pouvoir donné à Myriam GERMAIN.
Absent	Roger OSTIN
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Délibération n°D20240516_09

<u>OBJET :</u>	<u>AFFAIRES RH</u>
	<u>ACCROISSEMENT SAISONNIER</u>

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'agent d'accueil qui assure également l'accueil de l'agence postale communale pendant ses congés d'été. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 19 août 2024 et jusqu'au 29 août 2024 inclus, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 22,25 hebdomadaires (22,25/35ème) la première semaine et de 18,50 hebdomadaires (22,25/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 15 jours suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) des membres présents et représentés,

DE CREER un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'accueil de la mairie et d'agence postale communale suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une

durée hebdomadaire de travail égale à 22,15 hebdomadaires (22,25/35ème) la première semaine et 18,30 hebdomadaires (18,50/35ème) la seconde semaine, à compter du 19 août 2024 pour une durée maximale de 15 jours.

PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 17 mai 2024
Le Maire, Jérôme LETOURNEAU

Le secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER

